

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 2 juin 2014

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY et Rémy BARGE.

Excusés : Daniel DALLERY et Jean-Yves NOEL

Procurations : Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND

Jean-Yves NOEL à Patricia GUENEAU

Secrétaire : Mara PHILIP

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2014 est approuvé.

Acquisition parcelles sises en zone UB, cadastrées B n°232, 236 et 244 – Propriété LOUTZKY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles sises en zone UB, cadastrées sections B n°232, 236 et 244 pour une contenance totale de 519 m² au lieu-dit « Au Village », propriété LOUTZKY, au prix de 138 500,00 €, honoraires non compris.

Acquisition d'une cuisine – Appartement sis 23, résidence Les Sétives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée, installée par le dernier locataire, pour la somme de 600,00 € TTC.

Remboursement des frais de déplacement des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge des frais d'inscription pour la participation aux congrès, colloques, salons et représentations des élus, décide de leur verser des indemnités de repas et des indemnités d'hébergement.

Dénominations des voies publiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la dénomination suivante :

- « **Impasse des Marguerites** » au départ de la rue Philibert le Beau pour desservir les lots du lotissement au lieu-dit « Les Honsains ».

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse la liste des candidats qui sera soumise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux en vue de la désignation de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la CCPA – Election du délégué

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Jacques ROLLAND, délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Subvention Association Semi-Marathon de Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Semi-Marathon de Saint-Vulbas, une subvention de 1 600,00 euros, dans le but de participer au Tour de l'Ain pédestre.

Subvention Association Tour de l'Ain Cycliste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Tour de l'Ain Cycliste, une subvention de 6 000,00 euros, dans le but d'organiser la soirée de clôture.

Réhabilitation et extension de l'EHPAD – Avenants marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n° 4 pour le lot 1 et n°5 pour le lot 12 pour un montant total de 9 006,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Le montant total des travaux s'élève désormais à 2 724 549,55 € HT.

Délégation du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder délégation, pour la durée du mandat et pour les cas visés aux alinéas de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et fixe un plafond de 200 000,00 € HT au point 15°.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Question diverses

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 3 juin 2014.

Le Maire,

Marcel JACQUIN